



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1386

Lyon 1er - Convention d'ouverture au public des espaces extérieurs du bastion Saint Laurent  
- Lancement de l'opération n° 60VPA7 - Ouverture et restauration des cours et traboules  
2021-2026 - Affectation d'une partie de l'AP 2021-3 - Programme 00016

Direction de l'Aménagement Urbain

**Rapporteur** : M. MICHAUD Raphaël

**SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 DECEMBRE 2021

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETARE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme DE LAURENS (pouvoir à Mme DUBOT), M. VIVIEN (pouvoir à Mme PRIN), M. EKINCI (pouvoir à Mme DUBOIS BERTRAND), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), Mme CABOT (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme PALOMINO)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/1386 - LYON 1ER - CONVENTION D'OUVERTURE AU PUBLIC DES ESPACES EXTERIEURS DU BASTION SAINT LAURENT - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 60VPA7 - OUVERTURE ET RESTAURATION DES COURS ET TRABOULES 2021-2026 - AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP 2021-3 - PROGRAMME 00016 (DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération du Conseil municipal n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Ouverture et restauration des cours et traboules ».

Par délibération n° 2021/909 du 8 juillet 2021, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon dont celle « Valorisation du patrimoine architectural 2021-2026 » n° 2021-3, programme 00016.

L'ensemble immobilier du « bastion Saint Laurent », situé place Bellevue, Lyon 1<sup>er</sup>, qui est en cours de reconversion en résidence hôtel-restaurant, présente des espaces extérieurs de grande qualité, permettant la mise en valeur de l'édifice lui-même, mais également une vue panoramique surplombante sur l'Est de la Ville de Lyon. La parcelle offre, par ailleurs, des espaces naturels et de déambulation rares dans ce quartier de grande densité.

Le propriétaire du site et la Ville de Lyon ont prévu la possibilité d'ouvrir cet espace au public afin de profiter de ses qualités et de mettre en place un équipement commercial intégré et en osmose avec son quartier et ses habitants, en leur apportant de nouvelles qualités d'usage compatibles avec l'exploitation de cet établissement.

A cet effet, le propriétaire du site a répondu à la demande des riverains d'ouvrir les espaces extérieurs de cet équipement au public, dans les conditions définies par convention. La Ville participera à cette ouverture en implantant une signalétique rappelant les qualités patrimoniales du site et les conditions de son ouverture au public.

La Ville et le propriétaire du site ont convenu de ne pas mettre en place de servitude par acte notarié, le propriétaire s'engageant à reconduire la présente convention et à la faire figurer dans les baux successifs qui pourront être mis en place sur cet ensemble immobilier.

Les modalités d'ouverture prévoient que le public aura un accès libre et gratuit au site dans les conditions suivantes :

- les modalités d'accès et les cheminements autorisés seront précisés par une signalétique prise en charge par la Ville ;
- tous les espaces extérieurs y compris le jardin bas seront accessibles, sauf les espaces végétalisés, les espaces et accès techniques ;

- les horaires d'ouverture seront de 10h à 20h en été et de 10h à 19h en hiver, hors utilisation privative de l'espace pour un événement (location) ou fermeture éventuelle de l'établissement ;
- le nombre maximum de personnes admises devra respecter la jauge définie par les services de sécurité ;
- la consommation « hors sac » ne sera pas autorisée ;
- les visiteurs devront impérativement respecter les modalités de fonctionnement de l'établissement. Ils devront notamment n'occasionner aucune gêne pour les clients de l'hôtel, ni pour le bon fonctionnement de l'établissement.

La Ville prendra à sa charge la réalisation des signalétiques prévues ci-dessus selon la charte graphique du site historique de Lyon, pour un montant de 5000 €. Elle assurera l'entretien de cette signalétique.

Le montant global de l'opération n° 60VPA7 « Ouverture et restauration des cours et traboules 2021-2026 » estimée à 200 000 € sera financé par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-3, programme 00016.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021 et n° 2021/909 du 8 juillet 2021 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sûreté ;

## **DELIBERE**

- 1- Le lancement de l'opération n° 60VPA7 « Ouverture et restauration des cours et traboules 2021-2026 » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-3, programme n° 00016.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, sur le programme 00016, AP n° 2021-3, opération n° 60VPA7 et seront imputées aux chapitres 204, 21 et autres, fonction 312, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :
  - 2021 : 20 000 €;
  - 2022 : 20 000 €;
  - 2023 : 30 000 €;
  - 2024 : 40 000 €;
  - 2025 : 40 000 €;
  - 2026 : 50 000 €

- 3- La convention d'ouverture au public des espaces extérieurs du bastion Saint Laurent, avec le propriétaire de ce tènement immobilier, situé place Bellevue à Lyon 1<sup>er</sup>, est approuvée.
- 4- M. le Maire de Lyon est autorisé à signer la convention d'ouverture au public avec le propriétaire, ainsi que tous les documents ultérieurs nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.
- 5- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET